



**Compte-rendu - Commission Affaires sociales, Politique de la Ville et Ressources Humaines**  
**Séance de travail du 17 novembre 2022**

**Date de la réunion :**

**Le 17/11/2022 à 18 h 30**

Mairie d'Amboise – Salle du Conseil municipal et visioconférence  
Convocation envoyée le 10/11/2022 par le biais du Gip Recia (iDélibre)

**Composition de la Commission :**

Élus présents :

Monsieur Thierry PRIEUR	Adjoint au Maire
Monsieur Alain OFFROY	Conseiller municipal
Madame Régine MALASSIGNÉ	Conseillère municipale déléguée
Madame Elisabeth JOURDAIN	Conseillère municipale déléguée
Madame Brigitte DEBRINCAT	Conseillère municipale déléguée
Monsieur Brice RAVIER	Conseiller municipal
Madame Évelyne LAUNAY	Conseillère municipale
Monsieur Guillaume HELLOCO	Conseiller municipal

Élus excusés/absents :

Monsieur Atman BOUCHEKIOUA	Adjoint au Maire
Madame Justine BÉCHET	Conseillère municipale

**Invités lors de la séance du 17/11/2022 :**

Madame MOUSSET	Adjointe au Maire
Monsieur Marc LÉONARD	Adjoint au Maire
Madame Hélène MAURANGES	Directrice Générale des Services
Monsieur Pascal SALVAUDON	Responsable du service Politique de la Ville

**Secrétariat de la commission :**

Madame Hélène MAURANGES	Directrice Générale des Services
Monsieur Pascal SALVAUDON	Responsable du service Politique de la Ville

**Déroulé de la commission :**

L'ordre du jour de la commission est abordé, point par point.

◆ *Projets de Délibération – Ressources humaines*

- Adhésion à la médiation préalable obligatoire du CDG37 pour la ville et le CCAS
- Ce point n'a pas fait l'objet observations.
- Renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS
- Ce point n'a pas fait l'objet observations.
- Mise à jour du barème de remboursement des frais de déplacements et des modalités d'attribution
- Ce point n'a pas fait l'objet observations.
- Conventions de mise à disposition ascendantes et descendantes entre la ville et la CCVA
- Ce point n'a pas fait l'objet observations.
- Versement d'une subvention à l'APECA

M. PRIEUR demande si cela est valable pour les agents de la CCVA. M. le Maire indique que l'APECA doit faire évoluer ses statuts pour ce faire. Il indique qu'il va recontacter le Président de l'APECA.

- Ce point n'a pas fait l'objet d'autres observations.
- Signature de la convention financière de formation au CFA d'un apprenti
- Ce point n'a pas fait l'objet observations.
- Engagement d'un bon de commande FCO d'un agent de police municipale.
- Ce point n'a pas fait l'objet observations.
- Proposition d'ajout d'une délibération : engagement d'un bon de commande complémentaire FCO d'un agent de police municipale.
- Accord des membres présents, ce point n'a pas fait l'objet observations.

#### ◆ ***Projets de Délibération – Affaires Sociales et Politique de la Ville***

- Subvention de fonctionnement à l'association Ass Pro Santé

M. PRIEUR demande où se situent les locaux. M le Maire indique que la ville travaille avec l'association pour ce faire et attend plus de précisions concernant leur cahier des charges.

➤ Ce point n'a pas fait l'objet d'autres observations.

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : subvention à la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine (Croix Rouge Française)

➤ Ce point n'a pas fait l'objet observations.

#### ◆ **Informations – Affaires Sociales et Politique de la Ville**

- Contrat de ville : séminaire sur l'évaluation finale le 18 novembre à l'ASHAJ

M. le Maire invite l'ensemble des membres de la commission à y assister. La journée fera l'objet d'un premier retour sur ce travail d'évaluation puis différents ateliers seront organisés pour imaginer différentes perspectives pour le prochain contrat de ville. Un retour sur cette journée sera fait en commission.

M. le Maire souhaite que le périmètre des quartiers prioritaires soit revu (en y intégrant la crèche et l'ASHAJ).

M. PRIEUR partage cet avis concernant le périmètre prioritaire des quartiers.

M. le Maire ajoute que le diagnostic social qui a été présenté le 3 novembre dernier donne des éléments sur le contrat de ville de demain : sur l'accès aux droits, l'accès à l'emploi et la formation.

➤ Ce point n'a pas fait l'objet d'autres observations.

- Contrat de ville : rapport d'activité 2021

M. le Maire précise que ce rapport est envoyé à l'appui du conseil municipal du 25 novembre. Il comprend les retours d'actions via les associations, ce qui permettra de faire un diagnostic sur ce qu'il convient de renforcer ou de modifier. La période post covid a été compliquée pour les associations en 2021, mais des actions ont été mises en œuvre ou adaptées. L'année 2022 connaît un beau réamorçage. Le rapport présente le travail des médiateurs, rappelle la définition de leur rôle : ce ne sont pas des travailleurs sociaux, mais ils doivent faire le lien et remonter des informations, cela a été réaffirmé également lors de la plénière du CLSPD.

M. PRIEUR rappelle que le tempérament de chacun est à prendre en compte, ils doivent faire la part des choses étant également habitants des quartiers.

M. le Maire souhaite que leur coordination soit renforcée. Dans le contrat de ville, il convient d'accorder plus de temps de coordination sur les actions. Les gens ne se parlent pas assez. C'est aussi le rôle de l'Etat.

M. PRIEUR rappelle que les médiateurs ont des profils particuliers, et peuvent avoir des difficultés à se positionner selon la situation rencontrée. Il est réservé sur la finalité de leur mission.

M. le Maire : un médiateur est un habitant du quartier parfois passé de « l'autre côté ». C'est quelqu'un qui est au service des habitants. Un médiateur peut être mal à l'aise entre les habitants et les gendarmes par exemple. La Ville a accepté une formation de professionnalisation pour l'une des médiatrices. Mme PAYET va être stagiaire au regard de la qualité de son travail et de son nombre d'années au sein de la collectivité. M. le Maire ajoute que quand l'Etat propose des postes adulte-relais à la collectivité, il convient de prévoir le coût d'une formation de professionnalisation pour que la personne trouve un travail ailleurs qu'à la mairie. Il faut un plan de formation dès l'embauche.

M. PRIEUR : ce sujet doit être le cas de chacun des médiateurs pour accéder dans le monde du travail.

➤ Ce point n'a pas fait l'objet d'autres observations.

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : rapport d'activité 2021

M. le Maire précise que ce rapport est envoyé à l'appui du conseil municipal du 25 novembre. En 2022 des éléments seront ajoutés sur les actions menées dans les collèges et lycées dans le cadre de la prévention de la délinquance. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs dans le cadre de la politique de la ville sera également ajoutée dans ce rapport d'activité 2022.

➤ Ce point n'a pas fait l'objet observations.

#### ◆ *Questions diverses*

M. HELLOCO souhaite être destinataire du diagnostic social.

➤ Le lien vers le document ou le PowerPoint projeté le 3 novembre seront adressés.

M. le Maire informe que l'espace France services a été labellisé hier après-midi (arrêté de la préfète avec félicitation sur la qualité de l'aménagement de l'espace). L'inauguration sera programmée lorsque la Mission locale sera installée dans les locaux.

CLÔTURE DE SÉANCE À 19 h 00.